

## Le Canada autorise la chasse de 280.000 phoques cette année

OTTAWA (AFP) - Le Canada autorise cette année la chasse de 280.000 phoques sur sa façade atlantique, a annoncé vendredi la ministre des Pêches, Gail Shea, se disant "extrêmement déçue" qu'une commission du Parlement européen ait demandé l'interdiction du commerce des produits du phoque.



© AtlasVista  
Des phoques sur un iceberg dans le golfe du Saint-Laurent, au Canada, le 27 mars 2008 (© AFP/Getty Images/archives - Joe Raedle)

"Le TAC (total admissible de captures) des phoques du Groenland pour 2009 a été établi à 280.000, sur un troupeau de plus de 5,5 millions d'animaux", a indiqué le ministère dans un communiqué.

Ce chiffre est supérieur au quota de 2008 (275.000) et de 2007 (270.000) mais bien inférieur à celui de 2006 qui était 335.000 animaux.

Le quota de cette année comprend en outre un "report" de quelque 13.000 phoques pour les flottilles qui n'avaient pas atteint leur quota l'année dernière, a expliqué Ottawa.

"La chasse au phoque est une importante source de revenus pour de nombreuses collectivités côtières isolées du Canada atlantique, du Québec et du Nord", a déclaré la ministre Shea.

"Afin de maintenir la population de phoques, les décisions de gestion que nous prenons à l'égard de la chasse tiennent compte de cette réalité ainsi que de l'avis des scientifiques", a-t-elle ajouté, alors que le Canada est régulièrement critiqué par des groupes de pression qui voient dans cette chasse une pratique barbare et cruelle.

La chasse controversée devrait officiellement débuter entre le 25 et le 31 mars, a indiqué à l'AFP un porte-parole du ministère.

Ottawa avait adopté à la fin 2008 de nouvelles règles de chasse au phoque visant à minimiser les souffrances des animaux, afin notamment d'éviter une interdiction du commerce des produits dérivés du phoque par l'Union européenne.

Mais cela n'a pas empêché une commission du Parlement européen (PE) d'endosser dernièrement une proposition de règlement pour interdire la vente de produits dérivés du phoque. L'ensemble des députés européens doit se prononcer lors de la prochaine session plénière du PE, vraisemblablement le 1er avril.

"Nous sommes extrêmement déçus que le Parlement européen ait lancé un appel à l'interdiction du commerce des produits du phoque", a dit la ministre canadienne des Pêches.

"Notre position demeure que toute interdiction d'une chasse pratiquée sans cruauté, comme cela se fait au Canada, n'est pas fondée", a poursuivi Mme Shea, indiquant "étudier" les recours légaux et diplomatiques pour faire respecter les traités du commerce international, une allusion à une plainte éventuelle devant l'organisation internationale du commerce (OMC).